

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021



Numéro de version 7

Révision: 30.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (B)**
- UFI: 20N4-Y08S-A00P-4GCP
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation Utilisation identifiée: Seulement pour les utilisateurs professionnels
Primer
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur: KEMPER SYSTEM GmbH & Co. KG
Holländische Strasse 32-36
34246 Vellmar
Deutschland / Germany
Telefon: +49 (0)561 / 8295-0
Telefax: +49 (0)561 / 8295-5110
E-Mail: MSDS@KEMPER-SYSTEM.COM
- Service chargé des renseignements: research & development
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Giftinformationszentrum der Länder Rheinland-Pfalz und Hessen
Langenbeckstraße 1; Gebäude 601; 55131 Mainz
Tel. Nr.: +49 (0)6131 / 19 24 0
Universitätsmedizin der Johannes Gutenberg-Universität Mainz
ORFILA +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
- Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger
- Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
-  
- GHS05 GHS07
- Mention d'avertissement
- Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine
- Alcool benzylique
- 1,3-Benzoldimethanamin
- Polyetheramin
- Mentions de danger
- H332 Nocif par inhalation.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 7

Révision: 30.04.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (B)**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

- Composants dangereux:

CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index: 603-057-00-5 Reg.nr.: 01-2119492630-38	Alcool benzylique Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	25-50%
CAS: 38294-64-3 NLP: 500-101-4 Reg.nr.: 01-2119965165-33	4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5 Reg.nr.: 01-2119480150-50	1,3-Benzoldimethanamin Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412, EUH071	≥12,5-<25%
CAS: 9046-10-0 Reg.nr.: 01-2119557899-12	Polyetheramin Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412	≥12,5-<25%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

- Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas de symptômes prendre un traitement médical

- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Protéger l'oeil intact.

- Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

- Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 7

Révision: 30.04.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (B)**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Éviter tout contact avec la peau et les yeux
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au sec.
Protéger contre le gel.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Température de stockage recommandée: 5 - 30 ° C
- **Classe de stockage:**
8 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1477-55-0 1,3-Benzoldimethanamin

VLEP | Valeur momentanée: 0,1 mg/m³

- **Informations relatives à la réglementation** VLEP: ED 1487 12.2020

- DNEL

100-51-6 Alcool benzylique

Inhalatoire | Aigus - effets systémiques | 25,8 mg/m³ (Worker) (GESTIS DNEL List (June 2018))

38294-64-3 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine

Inhalatoire | Aigus - effets systémiques | 2,33 mg/m³ (Worker) (GESTIS DNEL List (June 2018))

1477-55-0 1,3-Benzoldimethanamin

Inhalatoire | Aigus - effets systémiques | 1,2 mg/m³ (Worker) (GESTIS DNEL List (June 2018))

| Aigus - effets locaux | 0,2 mg/m³ (Worker) (GESTIS DNEL List (June 2018))

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 7

Révision: 30.04.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (B)**

(suite de la page 3)

- Protection respiratoire:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Si elle est utilisée correctement et dans des conditions normales, une protection respiratoire est pas nécessaire.
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Filtre A/P2
Des dispositifs de protection respiratoire - Filtres à gaz et filtres combinés selon la norme (DIN EN 141)

- Protection des mains:



Gants de protection

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

- Matériau des gants

Matériaux recommandés:
Butylcaoutchouc
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm
Temps de pénétration (min.): < 480
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile
épaisseur recommandée: $\geq 0,1$ mm
Temps de pénétration (min.): < 10

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes et protection du visage - Classification selon la norme EN 166

- Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs
protection étanche (EN 13034)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Couleur:	Transparent
- Odeur:	Aminée
- Seuil olfactif:	Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 190 °C
- Inflammabilité	Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion	
- Inférieure:	Non déterminé.
- Supérieure:	Non déterminé.
- Point d'éclair	> 90 °C
- Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Température de décomposition:	Non déterminé.
- pH	Non déterminé.
- Viscosité:	
- Viscosité cinématique	Non déterminé.
- Dynamique:	Non déterminé.
- Solubilité	
- l'eau:	Insoluble
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 7

Révision: 30.04.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (B)**

(suite de la page 4)

- Densité et/ou densité relative	
- Densité à 20 °C:	1,09 g/cm ³
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.

- 9.2 Autres informations	
- Aspect:	
- Forme:	Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants:	
- VOC (CE)	5,85 %
- Changement d'état	
- Taux d'évaporation:	Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique	
- Substances et mélanges explosibles	
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant
- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
	néant

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 7

Révision: 30.04.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (B)**

(suite de la page 5)

- **Explosibles désensibilisés**

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif par inhalation.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

100-51-6 Alcool benzylique

Oral	LD50	1.610 mg/kg (rat) (Loeser 1978)
Inhalatoire	LC50/4 h	4,178 mg/l (rat) (OECD 403)

1477-55-0 1,3-Benzoldimethanamin

Oral	LD50	940 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,4 mg/l (rat)

9046-10-0 Polyetheramin

Oral	LD50	2.885 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.980 mg/kg (lapin)
	LC50	772 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) (96h, Lit.1 (OECD 203))

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

100-51-6 Alcool benzylique

NOEC	51 mg/kg (Daphnia magna) (OECD 211)
IC50	700 mg/l (ALGAE) (72 h)
LC50/96 h	460 mg/l (Pimephales promelas)
	10 mg/l (Blauer Sonnenbarsch -Lepomis macrochirus)
NOEC	200 mg/l (souris) (OECD 453)
	400 mg/l (rat) (OECD 453)
EC50	360 mg/l (Daphnia magna) ((48h) Bringmann, Kuehn, 1959)
EC50	770 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 7

Révision: 30.04.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (B)**

(suite de la page 6)

EC50	2.100 mg/l (Belebschlamm) (OECD 209; 49h)
38294-64-3 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	
LL 50	70,7 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle)) (96h; OECD 203 stat.test)
EL50	79,4 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h; stat.test; OECD 201)
	11,1 mg/l (Daphnia magna) (48h, stat.test; OECD 202)
EC50	>1.000 mg/l (Belebschlamm) (OECD 209)
1477-55-0 1,3-Benzoldimethanamin	
LC50/96 h	87,6 mg/l (oryzias latipes (Ricefish))
EC50	15,2 mg/l (daphnia) (48h)
9046-10-0 Polyetheramin	
EC50	80 mg/l (Daphnia magna) (48h; OECD 202 static)
EC50	15 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h; OECD 201 static)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales

- Catalogue européen des déchets	
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
17 02 03	matières plastiques

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN2735
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, 1,3-Benzoldimethanamin)
- **IMDG, IATA** POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, m-phenylenebis(methylamine))

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 7

Révision: 30.04.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (B)**

(suite de la page 7)

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe 8 (C7) Matières corrosives.
- Étiquette 8

- IMDG, IATA



- Class 8 Matières corrosives.
- Label 8

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA

II

- 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

80

- No EMS:

F-A,S-B

- Segregation groups

Alkalis

- Stowage Category

A

- Segregation Code

SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:

- ADR

- Quantités limitées (LQ)

1L

- Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

- Catégorie de transport

2

- Code de restriction en tunnels

E

- IMDG

- Limited quantities (LQ)

1L

- Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

- "Règlement type" de l'ONU:

UN 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE, REACTION PRODUCTS WITH 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, 1,3-BENZOLDIMETHANAMIN), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées -

ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE

XVII

Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.05.2021

Numéro de version 7

Révision: 30.04.2021

Nom du produit: **KEMPERTEC EP Primaire (B)**

(suite de la page 8)

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

La fiche de données de sécurité publiée est également conforme à la réglementation.
Annexe I du règlement (UE) no. 453/2010 et l'annexe II du règlement (UE) no. 2020/878.

- Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

- Service établissant la fiche technique: research & development

- Contact: research & development

- Numéro de la version précédente: 6

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- Sources - www.echa.europa.eu

- www.baua.de

IFA: Institute für Occupational Safety and Health of the German Social Accident Insurance:

- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-stoffdatenbank/index.jsp

- www.dguv.de/ifa/gestis/gestis-dnel-liste